

OSER. ENSEMBLE. MAINTENANT.

Manifeste sociopolitique de la Fédération autonome de l'enseignement



Fédération autonome
de l'enseignement



Responsabilité politique : Patrick Bydal
Rédaction : Wilfried Cordeau, Chloé Domingue-Bouchard, Alice Lepetit et Marie-Eve Rancourt
Collaboration : Nathalie Morel et Lise Pigeon
Production : Annie Ferrand, Elisa Grinberg, Martine Lagacé et Hélène St-Pierre
Illustrations : Jacques Goldstyn
Graphisme : Tabasko
Impression : Tabasko

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

© Fédération autonome de l'enseignement, 2025.

Le 7 juin 2006, les membres de neuf syndicats de l'enseignement du Québec fondèrent dans la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) l'espoir d'un syndicalisme et d'un message renouvelés. Réunis en juin 2008 pour le II^e Congrès, leurs représentantes et représentants adoptaient la Déclaration de principes de la FAE (en annexe), pour affirmer les valeurs et les principes fondamentaux qui guideraient son action.

Réunies de nouveau en juin 2013, les délégations du V^e Congrès désiraient donner une nouvelle portée au message de la Fédération, conforme à sa mission « de défendre, de promouvoir et de développer les intérêts professionnels, économiques et sociaux des membres qu'elle représente dans le respect des valeurs fondamentales d'égalité, de solidarité, de justice sociale, de liberté, de démocratie et de coopération¹ ». C'est pourquoi, il fut résolu de doter la Fédération d'une plateforme sociopolitique devant lui permettre de porter et de défendre, au nom de ses membres, des revendications et des intérêts qui ne pourraient pas être promus ou défendus dans le seul cadre du régime de rapports collectifs (relations du travail et négociation collective), ni dans les seules défense et promotion de leurs intérêts professionnels (vie professionnelle).

À compter du printemps 2014, les instances et les organisations affiliées à la FAE, ainsi que leurs membres, se sont donc engagés dans un vaste processus de réflexion et de discussion sur plusieurs thèmes et enjeux d'actualité sociopolitiques. Au terme de trois phases de consultation qui ont mobilisé un grand nombre de personnes pendant deux ans, les délégations réunies lors du VI^e Congrès, en juin 2016, adoptèrent les premières orientations constitutives de cette plateforme sociopolitique. C'est au lancement de sa première édition, en janvier 2018, que cette plateforme est devenue le manifeste Oser. Ensemble. Maintenant. Toujours dans un exercice dynamique et démocratique, les échanges et débats se sont poursuivis sur d'autres enjeux choisis par les membres. Le VIII^e Congrès de juin 2019 a permis de poser les jalons de cette deuxième édition.

Le présent manifeste répond ainsi à la volonté du Congrès de donner corps à cette plateforme sociopolitique, à travers une analyse critique de la société, qui prend racine dans la Déclaration de principes de la Fédération et trouve ses réponses dans les orientations débattues et adoptées par le Congrès. En cela, les pages qui suivent proposent une conception de ce projet de société élaboré démocratiquement que la Fédération souhaite porter au nom de ses membres.

Remerciements

Nous tenons à remercier chacun des membres du comité d'action sociopolitique, du comité de la condition des femmes et du groupe de travail sur les réalités autochtones de la FAE pour leur grande implication dans l'élaboration de cette plateforme sociopolitique. Aussi, saluons le travail des délégations des syndicats affiliés et de l'Association de personnes retraitées de la FAE, qui ont débattu des divers enjeux. Enfin, soulignons la contribution des membres des organisations affiliées, qui ont répondu à la consultation et participé aux débats. Merci également à Jacques Goldstyn pour les illustrations présentées dans ce manifeste.

1. Statuts de la Fédération autonome de l'enseignement, 2.3.1 a).



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
1. Notre mission : défendre le bien commun	6
2. L'État, premier responsable du bien commun	9
3. Pour une société égalitaire	11
4. Un tournant pour l'environnement dès maintenant	14
5. Des institutions publiques au service d'une plus grande équité	17
6. La solidarité collective pour plus de justice sociale	20
7. Un meilleur partage des richesses pour le bien commun	23
8. Solidarité avec les peuples autochtones et leur droit à l'autodétermination	25
9. Agir pour un monde meilleur	29
Conclusion	31
Annexe	32

INTRODUCTION

L'ÉTAT, UN LEVIER COLLECTIF

Nombreuses, variées et souvent contradictoires, les aspirations sociales ne peuvent trouver leur aboutissement, dans une société démocratique telle que la nôtre, que par l'expression d'une majorité et leur réalisation par un ensemble d'instruments collectifs d'application universelle.



L'État, bien qu'il ne soit pas le seul ni l'unique, demeure le principal levier dont notre société dispose pour lutter contre les inégalités et répondre à ses aspirations sociales, politiques, culturelles, environnementales ou économiques. Son rôle, son expertise et sa capacité d'action sont uniques et permettent l'organisation de services publics et de programmes sociaux, de même que la redistribution de la richesse. De plus, toutes ces caractéristiques et ces savoir-faire de l'État rendent possibles la régulation et la médiation des besoins et aspirations diverses de l'ensemble des communautés et des intérêts qui composent notre société. En mettant en commun les principales richesses et forces de notre collectivité, l'État constitue finalement un puissant levier de solidarité sociale, économique, culturelle et environnementale.

Dans ce cadre, il a l'immense responsabilité d'assurer le progrès social en garantissant le respect des droits fondamentaux. Ainsi, l'État est certainement le gardien privilégié du bien commun.

C'est pourquoi, les analyses et revendications que **Nous, membres de la FAE**, portons à travers ce manifeste sociopolitique, s'appuient résolument sur le rôle que devrait jouer l'État, et sur ses responsabilités fondamentales, puisqu'il représente et doit représenter le principal instrument de réalisation de nos aspirations légitimes, et de celles de nos alliés, pour assurer l'édification d'une société plus juste, plus égalitaire, plus démocratique.

1. NOTRE MISSION : DÉFENDRE LE BIEN COMMUN

La société occidentale d'après-guerre (1945-1980) a connu de nombreuses évolutions. Sous l'impulsion, entre autres, des luttes menées par la société civile, les mœurs se sont libérées, les institutions se sont démocratisées, le développement social a fait d'importants progrès. C'est ainsi, notamment, que le Québec a amorcé sa marche historique vers une plus grande justice sociale, et est entré dans la modernité.

Durant la Révolution tranquille au tournant des années 1960, notre société a mis en place un vaste ensemble d'institutions pour prendre le contrôle de sa destinée. Sur le plan économique, elle s'est notamment dotée d'un Code du travail, de ses propres leviers financiers et de développement, d'un vaste réseau public de production et de distribution de l'électricité, à faible coût. Sur le plan social, elle a aussi fait le choix d'un système d'éducation public, gratuit et universel, d'un régime d'assurance maladie, d'un réseau de santé accessible, d'un régime de retraite public et de nombreux programmes sociaux. Ainsi, elle a tissé un filet social très étendu afin de

protéger les plus vulnérables et de réduire les inégalités sociales, économiques et culturelles. Bref, la société québécoise s'est donné une vision du bien commun et s'est collectivement mobilisée pour la mettre en œuvre.

Or, dans les années 1980 et 1990, une période de marasme économique, puis la chute du bloc soviétique ont concouru, partout en Occident, à la remise en question radicale de ce régime d'État-providence et de ses acquis sociaux, politiques et démocratiques. Une autre conception de la société et du bien commun, dite néolibérale, a voulu s'y substituer. Aujourd'hui hégémonique, cette nouvelle idéologie répond essentiellement à des valeurs individualistes et utilitaristes ainsi qu'à des intérêts économiques et marchands, présentés comme préalables à tout développement humain. Le modèle d'organisation sociale et les structures qu'elle privilégie font l'apologie du libre marché, de la concurrence à outrance, du productivisme et de la performance. Au nom de ces valeurs,





le néolibéralisme alimente une crise de confiance envers les institutions et les pouvoirs démocratiques. Il les affaiblit en leur substituant ou leur imposant des modes de gouvernance moins collectifs, moins transparents, moins imputables, moins légitimes et proprement inégalitaires. Enfin, en favorisant et en accélérant une mondialisation à finalités marchande et financière plutôt que sociale, l'idéologie néolibérale accentue les disparités au sein et entre les peuples et fragilise leur tissu social.

À plusieurs égards, cette « nouvelle raison du monde » s'oppose à la nôtre, puisqu'elle accroît les inégalités et les écarts de richesse, contribue au redéploiement de l'État et des services publics en fonction de priorités économiques et marchandes, déséquilibre les rapports de force et les modes décisionnels censés prévaloir dans notre démocratie et détruit l'environnement.

Comme membres de la FAE, nous nous opposons à l'édification d'une société néolibérale dont les fondements vont à l'encontre du bien commun.

D'abord, en tant qu'**enseignantes et enseignants**, gardiens de la culture commune, nous établissons des ponts entre les générations et leurs valeurs, et devons former les citoyennes et citoyens de demain à qui nous léguons une société qui se redessine. Ensuite, comme **travailleuses et travailleurs** syndiqués de l'État, nous avons été au cœur des changements et progrès sociaux des 50 dernières années et disposons encore des leviers

démocratiques et collectifs, comme les organisations syndicales, pour poursuivre ce mouvement. Enfin, en tant que **citoyennes et citoyens**, nous croyons que les bouleversements et les défis, les tensions croissantes et les enjeux pressants auxquels notre société est désormais confrontée commandent un engagement collectif et un renouvellement du contrat social.

Or, dans le contexte politique, social, économique et mondial actuel, nous avons la ferme conviction que vivre dans un État de droit et une société démocratique qui garantit le respect des libertés civiles et politiques est une condition à la réalisation du bien commun, telle que nous la concevons à travers la *Déclaration de principes de la FAE*.

C'est pourquoi, Nous, membres de la FAE, affirmons que :

IL FAUT GARANTIR UN ÉTAT DE DROIT ET UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.

- Notre conception du bien commun ne peut se réaliser que dans le cadre d'un État de droit et d'une société démocratique, qui garantissent les libertés civiles et politiques ainsi que les droits collectifs de la population.

LA POPULATION ET LA SOCIÉTÉ CIVILE DOIVENT DISPOSER DE PLUS DE POUVOIR DÉMOCRATIQUE.

- Les processus démocratiques doivent être renouvelés en accordant de meilleurs espaces de participation et de pouvoir à la population et à la société civile en instaurant un modèle électoral plus représentatif, qui inclut un mode de scrutin proportionnel.
- La réforme des systèmes électoraux canadien et québécois doit être guidée par les six principes directeurs suivants :
 - offrir un système accessible dans son exercice et sa compréhension;
 - refléter le plus possible le vote populaire dans la répartition des sièges au Parlement;
 - assurer un lien significatif entre les personnes électrices et les personnes élues;
 - viser le respect du poids politique des régions;
 - mettre en place des mesures incitatives qui visent une meilleure représentation des femmes, des jeunes et des communautés ethnoculturelles;
 - favoriser la stabilité du gouvernement par des mesures encadrant les motions de censure.
- Le modèle de scrutin proportionnel mixte compensatoire doit être privilégié et un seuil minimal de voix requises donnant droit à un siège aux parlements canadien et québécois doit être établi.
- La démocratie doit être renforcée en favorisant, à tous les paliers de pouvoir, un mode de financement public des partis politiques, une plus grande transparence de la part des institutions et l'application de mesures d'imputabilité des personnes élues.



2. L'ÉTAT, PREMIER RESPONSABLE DU BIEN COMMUN

Le modèle d'État que notre société s'est donné dans la seconde moitié du XX^e siècle repose sur une intervention large des appareils et instruments publics dans tous les grands domaines de l'activité humaine. Ceux-ci permettent, notamment, d'assurer des mécanismes de régulation et de protection, d'arbitrer les tensions et conflits sociaux, d'établir des règles et balises qui assurent un développement harmonieux et équitable dans chaque secteur d'activité ou de la vie en société. Nos leviers publics favorisent aussi la redistribution des ressources collectives, notamment pour soutenir des milieux et des communautés, ou des individus dans le besoin. De plus, nos institutions publiques permettent de consolider le tissu social et culturel, d'assurer l'égalité de droit et de fait entre les genres, ainsi qu'entre chaque individu.

Ce modèle d'État dont nous avons hérité s'appuie sur des valeurs et principes sociétaux qui nous sont encore chers aujourd'hui. Au nombre de ces valeurs, nous comptons : la gouvernance et la régulation démocratiques et collectives des institutions, la reddition de comptes et la transparence des dirigeants et des diverses instances, la justice distributive, la solidarité et le partage des coûts et risques sociaux, l'égalité des chances, et la reconnaissance de l'universalité des droits fondamentaux.

Or, depuis les années 1980 et plus encore depuis la chute du bloc soviétique, ce modèle, dit d'État-providence, subit des pressions continues visant à le transformer et à le réorienter en fonction d'une autre conception de la société. En effet, réforme après réforme, on assiste à une reconfiguration néolibérale de l'État tant dans son rôle, que dans ses fonctions, ses valeurs et priorités, ses structures et approches d'intervention, ses appareils, etc. En changeant la nature même de notre levier collectif, cette entreprise de reconversion contribue à accroître les inégalités sociales et rompt avec les valeurs et espoirs historiques sur lesquels notre population a fondé son modèle d'État et de société.

Si la modernisation et la réorganisation des institutions étatiques et démocratiques sont nécessaires dans une société qui évolue, celles-ci doivent néanmoins demeurer le reflet de ses aspirations, de ses priorités et de ses choix, et respecter des principes fondamentaux tels que l'équité, la justice, l'égalité.

Comme membres de la FAE, nous nous opposons à la transformation néolibérale de l'État et de ses appareils.

D'abord, en tant qu'**enseignantes et enseignants**, nous dénonçons le fait que notre profession et sa mission sociale, de même que l'école publique, soient remises en cause par la redéfinition du rôle et des responsabilités de l'État en éducation. Ensuite, comme **travailleuses et travailleurs syndiqués** de l'État, nous déplorons que le redéploiement des activités de l'État et de ses appareils s'opère selon des priorités qui remettent de plus en plus en question nos expertises, nos pratiques et cultures professionnelles, nos conditions et nos environnements de travail. Enfin, en tant que **citoyennes et citoyens**, nous croyons que l'État doit demeurer un outil collectif dont la responsabilité est notamment d'assurer la cohésion et la justice sociales.

Or, plus que jamais, nous estimons nécessaire d'assurer la défense et la mise en œuvre de notre conception du bien commun, de garantir une société égalitaire, de préserver et promouvoir notre langue et notre culture francophone, notamment auprès des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants. Nous sommes convaincus que l'État doit privilégier certaines fonctions et les placer avant tout au service du progrès social, notamment pour que la prospérité bénéficie à toute la population et aux prochaines générations.

L'ÉTAT, UN LEVIER COLLECTIF



C'est pourquoi, Nous, membres de la FAE, affirmons que :

L'ÉTAT DOIT ÊTRE LE GARDIEN DU BIEN COMMUN.

- Il doit demeurer le principal levier collectif du bien commun. En ce sens, il doit défendre la justice sociale par la réduction des inégalités (sociales, économiques et démocratiques), l'équilibre entre la collectivité et son environnement, assurer la protection ainsi que le rayonnement de la langue française et du patrimoine culturel du Québec.

L'ÉTAT DOIT PROMOUVOIR ET FAIRE PROGRESSER LE BIEN COMMUN.

- Il doit défendre et promouvoir prioritairement, et de façon durable, le progrès social.
- Il doit soutenir le développement des sciences et de la recherche fondamentale en s'assurant que les résultats soient accessibles.
- Il doit s'assurer que l'économie et la prospérité reposent sur des activités respectueuses des communautés, des écosystèmes et de la pérennité des ressources.
- Il doit soutenir le développement et le rayonnement des arts et de la culture.

3. POUR UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE

L'apport des femmes dans la construction de notre société est indéniable. Alors que les femmes autochtones jouent un rôle central dans la transmission de la langue et de la culture au sein de leurs communautés, les femmes européennes joueront elles aussi un rôle de premier plan dans la construction de la Nouvelle-France. En effet, entre le XVII^e et le XIX^e siècle, elles participeront activement à la vie économique et sociale et à l'édification des villes. En plus d'élever des familles nombreuses, elles cultiveront les terres, elles fonderont et dirigeront des hôpitaux, des orphelinats, des écoles et des organisations venant en aide aux personnes plus vulnérables. Ces femmes ont été à la fois les piliers familiaux et le filet social de cette société naissante, rôle que l'histoire peine encore aujourd'hui à leur reconnaître pleinement.

Au début du XX^e siècle, malgré leurs nombreux accomplissements, les femmes sont encore considérées comme mineures aux yeux de l'État, subordonnées à leur mari et confinées au rôle de ménagère. Ce siècle sera marqué par les luttes des femmes pour leur pleine émancipation et leur pleine participation économique et citoyenne à la société. Durant des décennies, elles lutteront contre l'Église, contre l'État et contre le patriarcat afin d'obtenir les mêmes droits que les hommes. Au fil des années, elles réussiront à obtenir le droit de vote, pourront se présenter aux élections, s'organiseront en syndicat, notamment dans le secteur du textile et de l'enseignement afin d'améliorer leurs conditions de travail, elles obtiendront ensuite la reconnaissance de leur pleine capacité juridique, l'accès à la contraception, etc. Ces différents gains ne seront toutefois pas accessibles ou acquis en même temps pour toutes, notamment pour les femmes autochtones ou racisées et les réalités de plusieurs femmes se situant dans les marges resteront invisibilisées.

En 1976, l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec viendra reconnaître l'égalité juridique des femmes. Au niveau fédéral, c'est la Loi canadienne sur les droits de la personne (1977) et la Charte canadienne des droits de la personne (1982) qui viendront consacrer ce droit. Toutefois, malgré cet enchaînement dans des textes constitutionnels, l'égalité de fait n'est toujours pas atteinte. En effet, encore aujourd'hui, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être victimes de violences conjugales ou sexuelles, à travailler au salaire minimum, à être à la tête de familles monoparentales ou à vivre dans la pauvreté. Malgré l'adoption d'une loi sur l'équité salariale, à compétence égale, les femmes gagnent encore moins que les hommes et sont plus pauvres à la retraite. Ce sont elles qui effectuent la majorité des tâches domestiques et des soins aux enfants et elles sont plus nombreuses à s'occuper d'un proche malade. C'est également sur leurs épaules que repose la majeure partie de la charge mentale liée à l'organisation de la sphère familiale et elles sont encore largement sous-représentées dans les sphères décisionnelles, notamment dans les sphères politiques et économiques. Finalement, encore aujourd'hui, les stéréotypes sexuels sont bien présents et intériorisés très tôt par les jeunes enfants limitant le champ des possibles tant des filles que des garçons. Ainsi, malgré les indéniables avancées du dernier siècle, il reste encore beaucoup à faire pour l'atteinte de la pleine égalité.

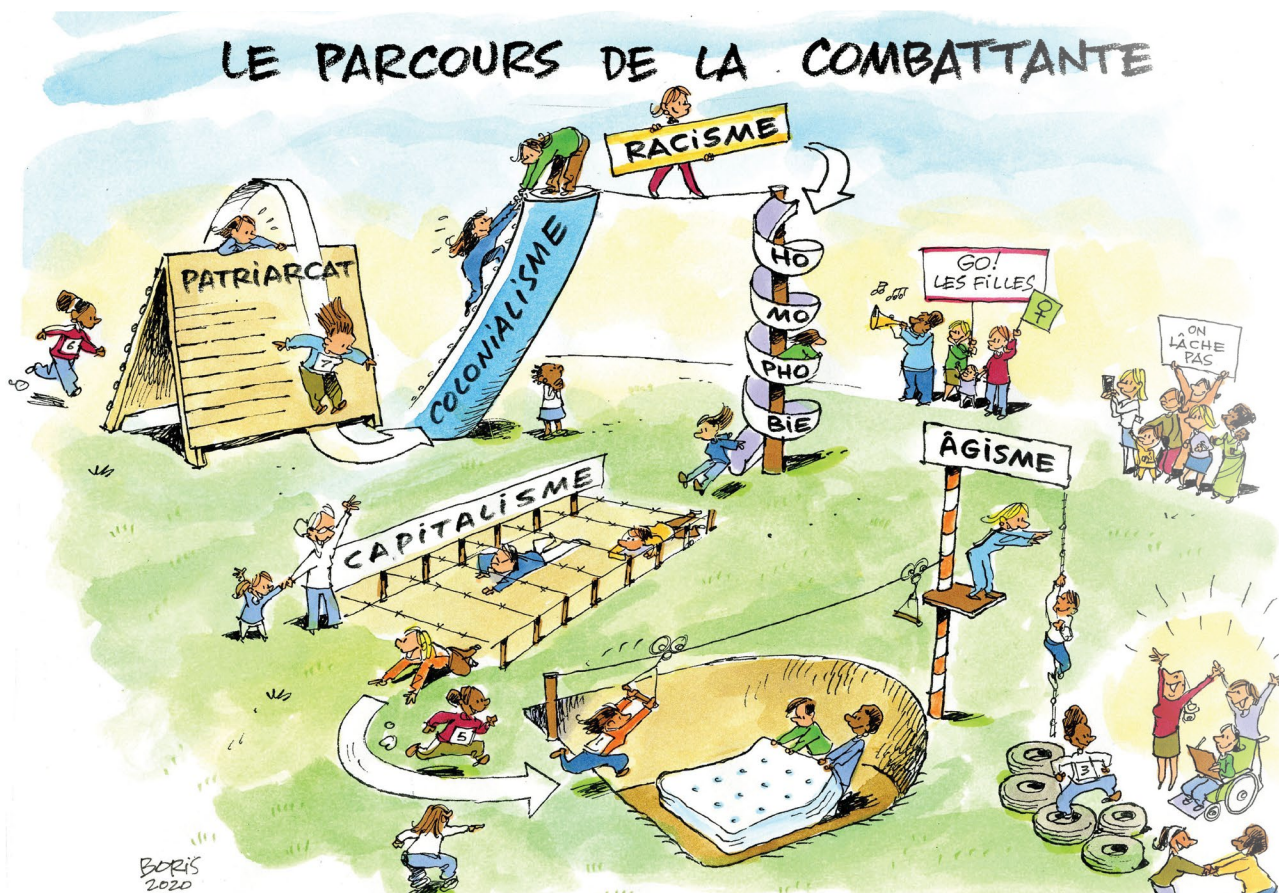


En plus des inégalités entre les genres qui trouvent leur source dans le patriarcat, il faut également souligner que les femmes ne sont pas un groupe homogène et que certaines d'entre elles subissent de multiples oppressions. Ainsi, le racisme, le colonialisme, le capacitisme, l'homophobie ou la transphobie pour ne nommer que ceux-là, sont autant de systèmes qui minent la quête d'égalité des femmes racisées, autochtones, en situation de handicap ou membre de la communauté LGBTQ2+. En plus de la discrimination basée sur le sexe, ces femmes vont vivre également d'autres formes d'oppression qui s'enchevêtrent entre elles, les rendant par exemple plus sujettes à subir de la violence ou à vivre dans la pauvreté. Leurs vécus et leurs voix, souvent invisibilisés y compris au sein des mouvements féministes, doivent être écoutés et pris en compte dans les luttes menées en faveur de l'égalité et de la justice sociale. Par conséquent, en plus des inégalités entre les genres, l'égalité des femmes entre elles est une préoccupation importante pour la construction d'une société réellement égalitaire.

Comme membres de la FAE, nous nous opposons au patriarcat qui, combiné avec d'autres systèmes de discrimination, empêche l'égalité entre les genres et l'égalité des femmes entre elles. Nous affirmons à cet égard que notre féminisme s'inscrit dans une approche intersectionnelle. En tant qu'**enseignantes**

et enseignants, nous jouons un rôle de premier plan pour favoriser et promouvoir l'égalité, mais constatons que le système scolaire véhicule encore des préjugés sexistes et déplorons les effets néfastes de l'adhésion aux stéréotypes de genre sur la persévérance scolaire de tous les élèves et plus largement, sur l'égalité. Ensuite, comme **travailleuses et travailleurs syndiqués** de l'État, nous dénonçons que notre profession, à prédominance féminine, soit encore perçue comme une vocation et ne soit pas reconnue et rémunérée à sa juste valeur. Enfin, en tant que **citoyennes et citoyens**, nous estimons que la participation de toutes les femmes dans les différentes sphères de la société assure une plus grande représentativité essentielle à son évolution et permettra ultimement d'enrichir toute la collectivité.

Or, pour faire émerger cette société réellement égalitaire, notre féminisme doit tenir compte de la diversité de vécu des femmes et défendre l'égalité pour toutes. L'État, ainsi que ses différentes institutions, doivent pour leur part reconnaître la persistance des inégalités et des discriminations systémiques, leurs effets néfastes tant sur les individus que pour la société et prendre les mesures nécessaires pour les éliminer.



Qu'est-ce que l'ADS+?

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un outil visant à discerner, au cours de la conception ou de l'évaluation de politiques ou de programmes, les effets distincts qu'ont ou que pourraient avoir ces mesures sur les femmes et les hommes, compte tenu notamment des réalités et besoins différenciés qui les caractérisent.

L'ADS intersectionnelle (ADS +) prend en considération les impacts d'autres rapports sociaux de pouvoir ou systèmes d'oppression tels que le racisme, le colonialisme, le classisme, etc. Ainsi, l'ADS+ prend en considération les formes d'oppressions distinctes vécues par différentes femmes dans des contextes spécifiques, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins et réalités de l'ensemble des femmes.

C'est pourquoi, Nous, membres de la FAE, affirmons que :

L'ÉTAT DOIT ASSURER L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES ET CELLE DES FEMMES ENTRE ELLES.

- Il doit s'assurer que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.
- Il doit mettre en œuvre des mesures favorisant l'atteinte de la parité entre les femmes et les hommes à tous les paliers de gouvernance.
- Il doit assurer l'application de tous les principes de l'équité salariale pour tous les emplois à prédominance féminine, tant dans le secteur public que privé, et ce, sans aucune exception dans les modalités d'application.
- Il doit s'assurer de la mise en œuvre de programmes d'accès à l'égalité en emploi, comportant de réelles mesures favorisant l'atteinte de la parité en emploi.
- Il doit intégrer et appliquer l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) dans ses pratiques, ses politiques, ses programmes, ses budgets et ses processus d'embauche, y compris au sein du milieu de l'éducation.

DANS LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ, PERSONNE NE DOIT ÊTRE LAISSÉ DERRIÈRE

- La lutte pour l'égalité doit s'inscrire dans une approche intersectionnelle et l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) doit y jouer un rôle central.
- La lutte contre les inégalités entre les genres doit inclure la lutte contre le patriarcat, mais aussi contre les effets combinés de celui-ci avec les autres systèmes ou manifestations de discrimination.

LES STÉRÉOTYPES SEXUELS, UN OBSTACLE À L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ

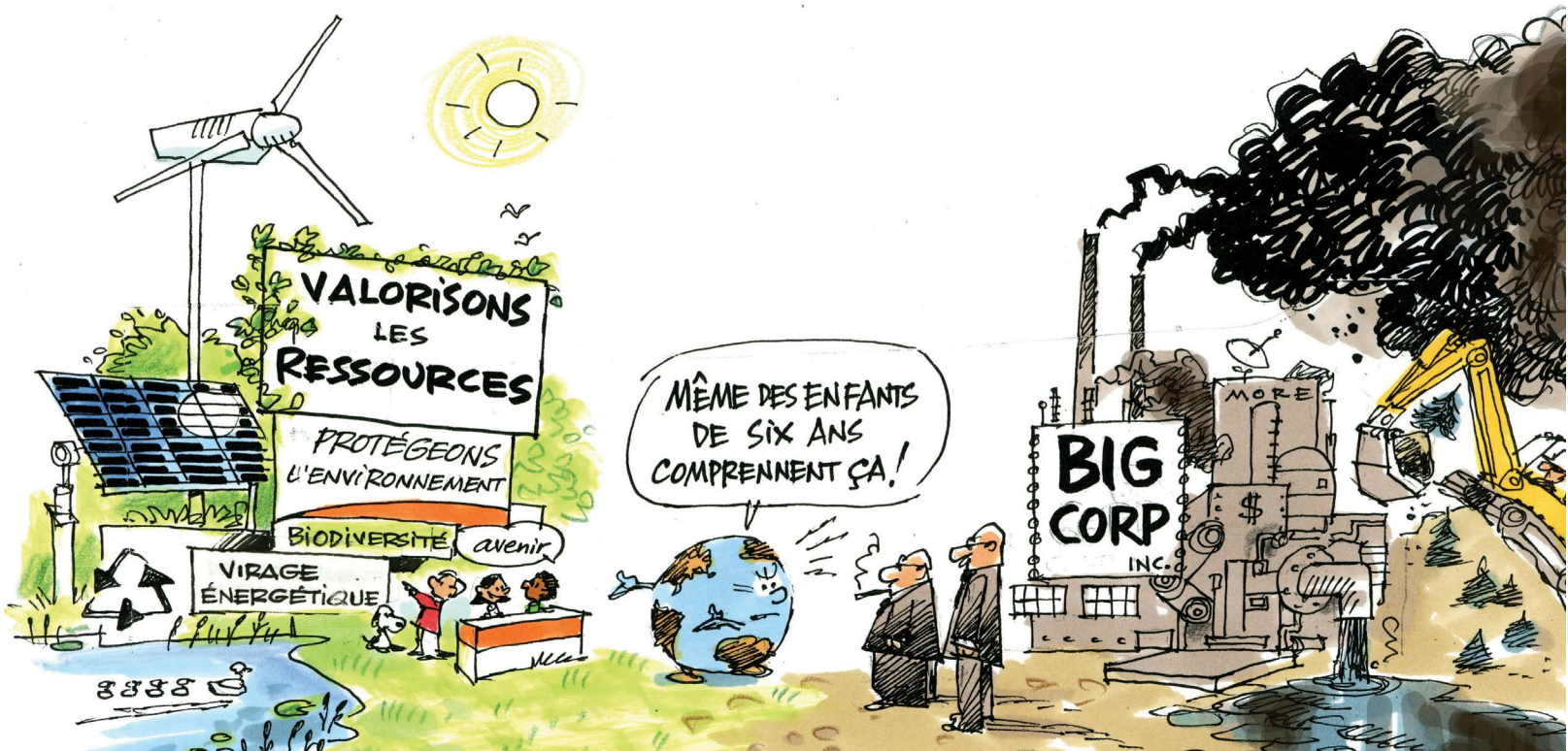
- L'État doit reconnaître que la présence, l'adhésion et la reproduction des stéréotypes sexuels sont une cause importante de la persistance des inégalités entre les genres.
- Il doit lutter contre ces stéréotypes sexuels afin d'atteindre l'égalité et reconnaître que l'éducation joue un rôle central dans cette lutte.

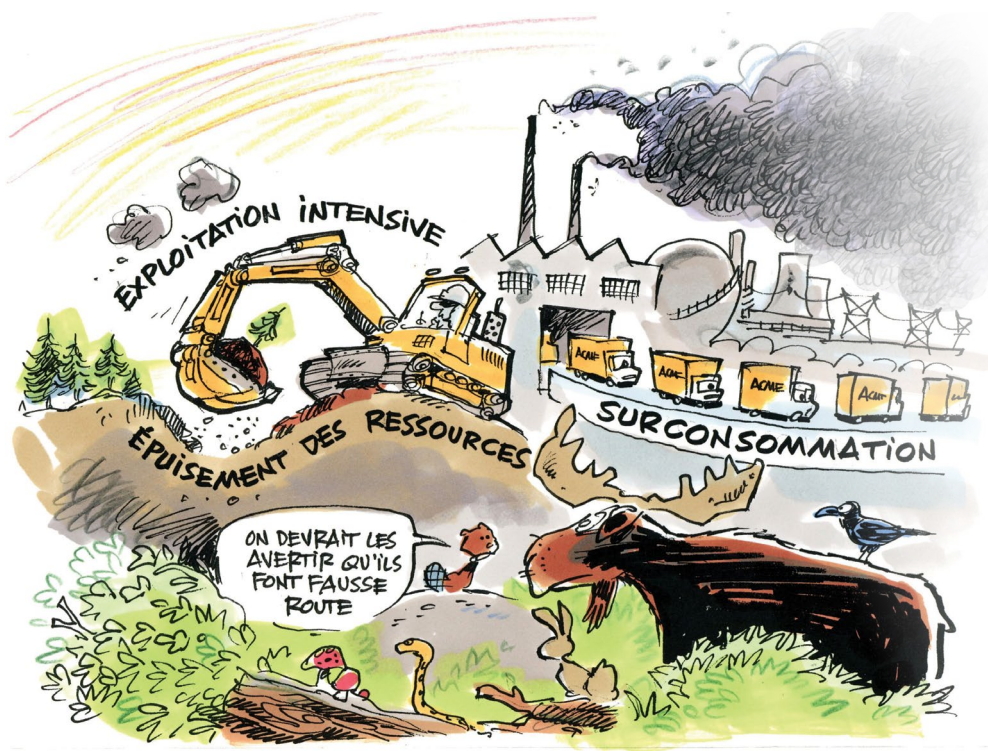
4. UN TOURNANT POUR L'ENVIRONNEMENT DÈS MAINTENANT

En plus de générer des inégalités sociales, le mode de développement économique dominant est à la source d'inégalités et de problématiques environnementales de plus en plus lourdes pour les sociétés. Alors que l'amélioration des conditions humaines, sociales et économiques va de pair avec l'accroissement des besoins (demande), nous assistons à une surproduction (offre) et une surconsommation qui génèrent une pression constante sur les milieux naturels. Faute de réglementation et de contrôle, celles-ci favorisent l'exploitation intensive, la détérioration massive et l'épuisement des ressources et des écosystèmes et, conséquemment, la mise en péril des conditions et de la qualité de l'environnement (air, cours d'eau, forêts, nappes phréatiques, etc.) et de vie des espèces et communautés qui en dépendent. Il est maintenant établi avec certitude que le réchauffement climatique (et son accélération) est le fait du développement humain tel que nous le connaissons depuis la révolution industrielle, et qu'il accélérera à moyen terme les catastrophes

naturelles et humaines (épidémies, famines, conflits), les inégalités socioéconomiques (pauvreté, mouvements migratoires, santé publique) et les tensions mondiales liées à l'accès et à la distribution des ressources.

Ainsi posée, la question environnementale expose les limites et dangers que porte le modèle économique capitaliste actuellement dominant. Le dogme de la croissance, qui en est présenté à la fois comme le moteur et la finalité, se traduit par une augmentation continue de la production, de la consommation et de l'échange de biens, élaborés à partir de ressources naturelles que la planète peine désormais à fournir et à régénérer, et dont l'extraction et la transformation s'avèrent de plus en plus périlleuses. Cette croissance résulte également en l'augmentation continue de la production de déchets, rebuts et pollution en général, que la planète n'arrive plus à absorber sans déséquilibre. Il semble de moins en moins envisageable et réaliste de concilier le développement économique avec la protection de l'environnement.





En effet, alors que l'espoir d'un développement durable devait mobiliser les sociétés vers la sauvegarde de la planète, nous avons plutôt vu, au cours des dernières décennies, se consolider le régime de production industrielle, extractiviste et néocolonial qui met en péril l'équilibre écologique et même géologique planétaire. Alors que la demande mondiale en énergie augmente et soulève de nouveaux défis, il est évident que la capacité technologique de procéder à une transition vers des énergies propres et renouvelables s'accroît. Malheureusement, les élites politiques et économiques privilégient encore l'exploitation et la distribution des hydrocarbures dans des conditions qui mettent la santé et la sécurité des communautés en danger, sur de plus grandes échelles. Faute de régulation, d'évaluations indépendantes, d'incitatifs et de contraintes structurants, les projets de développement à courte vue se multiplient. À la fois désordonnées et désincarnées des réalités et des besoins des communautés, ces entreprises aventureuses misent sur l'exploitation sauvage et sans vision des ressources et des sols, et contribuent impunément au saccage des régions ou des écosystèmes.

Face à l'échec du développement durable, toutes les sociétés sont désormais appelées à poser des gestes concrets, rapides et décisifs.

Comme membres de la FAE, nous nous opposons au modèle de développement capitaliste qui menace notre planète d'un péril climatique.

D'abord, en tant qu'**enseignantes et enseignants**, nous avons la responsabilité de transmettre aux prochaines générations les outils et le bagage qui doivent les préparer à la société qui les attend, et notamment d'en faire des citoyennes et citoyens écoresponsables dans le cadre d'une éducation relative à l'environnement. Ensuite, comme **travailleuses et travailleurs syndiqués** de l'État, nous savons que les conditions dans lesquelles nous devons assurer des services à la population sont tributaires de la qualité de l'environnement dans lequel elle est appelée à vivre. Enfin, en tant que **citoyennes et citoyens**, nous constatons malheureusement que l'accélération du développement économique actuel et ses conséquences sont le fruit de choix individuels, collectifs et politiques qui échappent parfois à notre vigilance ou à notre contrôle et méritent d'être débattus.

Or, pour assurer un développement au service du bien commun et relever le défi de la croissance de la population et de ses besoins, nous croyons urgent de lutter vigoureusement contre les changements climatiques, en accélérant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en freinant la surexploitation des ressources naturelles, la surproduction, la surconsommation et le gaspillage.

C'est pourquoi, Nous, membres de la FAE, affirmons que, dès maintenant :

IL FAUT PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET INTERVENIR POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT.

- L'air, l'eau, la forêt, les sols et les sous-sols constituent des biens publics qui appartiennent à l'ensemble de la collectivité. Celle-ci doit pouvoir jouir de leur présence sur le territoire ou des fruits de leur exploitation.
- L'État doit garantir et mettre en œuvre des processus de consultation et d'évaluation environnementale justes et indépendants en amont de tout projet affectant les communautés ou leur territoire et qu'il en respecte les conclusions.
- L'État doit agir, légiférer et réglementer dans les champs d'activité les plus susceptibles de menacer la préservation et la protection de la biodiversité, du territoire, des ressources naturelles, des habitats ainsi que de la santé et de la sécurité des communautés d'ici et d'ailleurs.
- L'État doit s'assurer, par ses leviers législatifs et réglementaires, que les entreprises qui exploitent les ressources naturelles sur son territoire paient leur juste part de redevances, contribuent adéquatement au développement et au maintien des infrastructures nécessaires à leurs activités ainsi qu'à un fonds d'urgence en cas de catastrophe écologique, et assument pleinement la restauration des sites après leur exploitation.
- L'État doit mettre en place des mesures d'écofiscalité afin de décourager toute activité nuisible à l'environnement, d'encourager les activités écoresponsables et de stimuler l'innovation.

IL FAUT ENTREPRENDRE UN VIRAGE ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.

- La préservation de l'environnement doit primer sur la croissance continue de la production et de la consommation.
- L'État doit mettre en place des mesures incitatives et contraignantes qui visent à réduire l'empreinte écologique de la production, de la distribution et de la consommation des biens et services.
- L'État doit entreprendre un virage énergétique majeur, dès maintenant, en vue de mettre fin rapidement à la dépendance de notre système économique aux hydrocarbures, en favorisant une transition vers des formes d'énergie renouvelable et des technologies propres ou moins polluantes.
- L'État doit planifier un désinvestissement dans les combustibles fossiles.
- L'État doit s'opposer à tout projet de construction d'oléoduc au Québec.

5. DES INSTITUTIONS PUBLIQUES AU SERVICE D'UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ

Sous l'impulsion de la Révolution tranquille, la mise en place d'appareils publics destinés à offrir à l'ensemble de la population des services et programmes accessibles et universels, à peu de frais, voire gratuits et disponibles sur l'ensemble du territoire, se voulait une réponse collective au laisser-faire social du libre marché et aux iniquités qu'il engendrait. En mutualisant les risques et en visant une justice distributive, cette intervention publique, dans le champ social, a privilégié la solidarité, favorisé l'égalité des chances et contribué au développement du Québec. L'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la culture, le soutien au revenu et à l'emploi, aux familles ou aux personnes vulnérables ont largement permis d'aplanir les inégalités sociales.

Plus particulièrement, ils ont grandement favorisé l'émancipation sociale et économique des femmes. Enfin, le développement de ces services a également favorisé la création d'emplois syndiqués de qualité et accessibles au plus grand nombre. Ce qui a créé, finalement, un effet d'entraînement à la hausse des conditions économiques et de travail pour l'ensemble de la population québécoise.

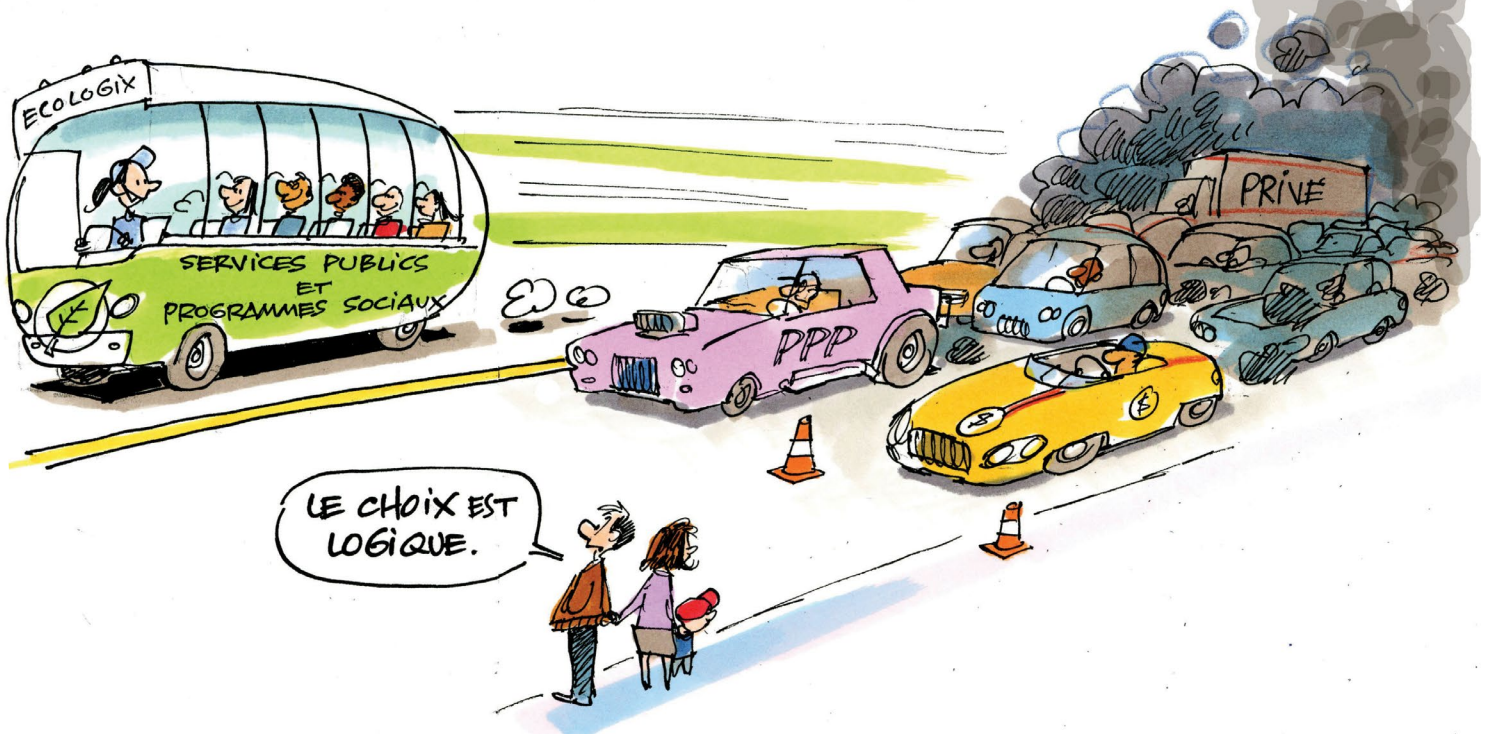
Malgré cela, depuis les années 1980, les pressions néolibérales s'exercent continuellement sur les services publics et les programmes sociaux, exigeant toujours plus d'efficacité, d'optimisation de leurs ressources (humaines, matérielles, budgétaires), et même de rentabilité. De leur décentralisation à leur privatisation, en passant par la précarisation constante des diverses ressources et la mise en place de mécanismes et pratiques managériaux, les stratégies se sont multipliées pour réorganiser les services et programmes qui, désormais, n'obéissent plus à une obligation de moyens, mais de résultats. Il s'avère de plus en plus clair que c'est le modèle de l'entreprise privée qui est préconisé. Les dogmes du rendement, de la rationalisation et de l'optimisation

que celui-ci propage accentuent partout la pression sur les personnels, au détriment de leur santé, de leur sécurité et de leur autonomie professionnelle. À terme, c'est aussi la continuité et la qualité de la prestation des services qui sont mises à mal, et donc l'égalité des chances à laquelle ils participent.

Un mouvement de marchandisation a fait son œuvre, lentement, mais sûrement, dans tous les services et programmes. On y constate généralement l'érosion des principes fondamentaux de gratuité, d'accessibilité et d'universalité, au profit de systèmes de privatisation rampante, de tarification et de prestation « à la carte » fondés sur la concurrence marchande. Conséquemment, entre désengagement et austérité, la pression semble forte à délester les appareils d'État d'une partie de leurs tâches et missions fondamentales au profit de tiers intéressés (ex. : entreprises ou fondations privées), sinon à saboter leur capacité à mener ces missions auprès de l'ensemble de la population. Cette fragilisation volontariste de la force publique, enfin, ouvre la voie aux dérives antidémocratiques, à la cupidité vorace et à la mauvaise gestion du bien et de l'intérêt publics, quand elle ne prête pas le flanc à la corruption et à la collusion, alimentant dès lors le cynisme et minant la confiance populaire envers ses institutions.

Désormais, plus que la manière dont les services sont offerts à la population, l'inquiétude croît quant à la pérennité de la mission fondamentale et de la prestation de ces services publics et programmes sociaux tels qu'ils ont été voulus et conçus. Les acquis sociaux et économiques semblent plus que jamais menacés de reculs importants.

SYSTÈME COLLECTIF VS SYSTÈME INDIVIDUEL



Comme membres de la FAE, nous nous opposons à la dérive marchande qui dénature les programmes sociaux et les services publics, et fragilise le filet social du Québec.

D'abord, en tant qu'**enseignantes et enseignants**, nous dénonçons le fait que l'école publique soit assaillie depuis de nombreuses années par divers courants et pratiques mercantiles qui menacent sa mission fondamentale, en mettant l'accent sur la qualification de la main-d'œuvre plutôt que sur la formation de citoyennes et de citoyens autonomes. Ensuite, comme **travailleuses et travailleurs syndiqués** de l'État, nous subissons, comme plusieurs autres, le mouvement de gestion axée sur les résultats, de précarisation des emplois, d'augmentation des contrôles, d'alourdissement de notre tâche et de notre charge de travail qui contribuent à dénaturer notre profession et à diminuer le pouvoir attractif de la fonction publique et parapublique. Enfin, en tant que **citoyennes et citoyens**, nous déplorons que la mission et la portée des services publics et des programmes sociaux soient redéfinies, voire détournées au profit d'une vision marchande qui échappe et s'oppose à l'intérêt collectif.

Or, pour contrer leur marchandisation et assurer qu'ils remplissent adéquatement leur mission sociale fondamentale, nous affirmons que l'État doit prendre les moyens nécessaires pour poursuivre l'organisation et le développement de programmes sociaux et de services publics dans le respect des principes d'équité, d'universalité, d'accessibilité financière et géographique, et de qualité. De plus, nous croyons qu'il est de la responsabilité de l'État de veiller à ce qu'ils répondent à l'évolution des besoins de la population, servent l'égalité des chances, contribuent à l'atteinte de l'égalité entre les genres et assurent le développement social du Québec.

C'est pourquoi, Nous, membres de la FAE, affirmons que :

L'INTÉGRITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS ET DES PROGRAMMES SOCIAUX DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉES.

- L'État doit s'engager à financer adéquatement les services publics et les programmes sociaux.
- Une gestion saine et transparente des ressources publiques, une reddition de comptes régulière et accessible auprès de la population ainsi qu'une gouvernance démocratique d'un État responsable, sont nécessaires pour garantir l'intégrité et l'indépendance des services publics et des programmes sociaux contre toute corruption, collusion ou influence partisane, marchande ou idéologique.
- L'État doit engager suffisamment de personnel régulier pour garantir la pérennité de l'expertise acquise dans les domaines qui sont les siens.
- L'État doit engager suffisamment de personnel régulier pour garantir un niveau de service stable et adéquat aux besoins de la population.

L'ADMINISTRATION ET L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS ET DES PROGRAMMES SOCIAUX DOIVENT DEMEURER PUBLIQUES.

- L'État doit préserver la pleine maîtrise d'œuvre des programmes sociaux et des services publics et rejeter toute forme de sous-traitance, de privatisation ou de communautarisation.
- L'expertise publique des programmes sociaux et des services publics doit être garantie par le respect de l'autonomie et de l'intégrité professionnelles des employées et employés de première ligne.

LE DÉVELOPPEMENT DES COUVERTURES SOCIALES ET DES SERVICES PUBLICS DOIT SE POURSUIVRE.

- L'État doit légiférer afin de réduire la dépendance du système de santé à l'industrie pharmaceutique et garantir l'accès universel aux médicaments, à des coûts raisonnables.



6. LA SOLIDARITÉ COLLECTIVE POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE

Le modèle de développement social et économique actuel ne bénéficie pas également ni équitablement à tout le monde. La libéralisation des échanges et la réduction de l'État devaient accroître la richesse collective, l'efficacité et la qualité des services publics, afin prétendument, d'améliorer le bien-être des populations. Or, ces orientations ont plutôt exacerbé les inégalités et les tensions sociales, ont fragilisé les économies et rendu plus vulnérables les classes moyennes et défavorisées, tout en favorisant de plus en plus ouvertement une minorité possédante et privilégiée. Et, manifestement, ces inégalités de richesse vont de pair avec des inégalités de droit et de pouvoir.

En effet, au Canada, au Québec et ailleurs en Occident, la mondialisation capitaliste a accéléré la compétition des marchés et provoqué des mutations profondes du marché du travail, principale source de revenus de la majorité de la population. Cette concurrence accrue favorise les dérèglementations du travail, déséquilibre les rapports de force dans les relations industrielles et provoque l'effritement des protections et des conditions matérielles et économiques des travailleuses et travailleurs. Avec son lot de restructurations, de délocalisations et de flexibilisation de la main-d'œuvre, le marché du travail devient

une source d'insécurité, de précarisation et d'appauvrissement pour un nombre croissant de personnes et de familles.

Ainsi, bien que notre société se soit enrichie et dispose de ressources abondantes et privilégiées par rapport au reste du monde, tous n'en bénéficient pas équitablement. Si la pauvreté est un problème social encore trop présent, l'appauvrissement croissant menace quant à lui l'ensemble de la population. En effet, les revenus stagnent pour la majorité des travailleuses et travailleurs qui voient leur pouvoir d'achat menacé par la hausse ininterrompue du coût des biens et services de première nécessité, qu'ils soient de production publique ou non. La marge de manœuvre financière de la plupart des individus et familles s'amenuise, alors que le logement et les coûts de transport occupent une part de plus en plus importante dans leur budget, que l'épargne s'en avère d'autant plus difficile, que l'accès à une retraite décente devient un défi, et que l'endettement s'impose désormais comme le lot commun. Pendant ce temps, le salaire minimum reste bien inférieur au seuil de faible revenu et continue d'enfermer de nombreuses personnes dans le cercle vicieux de la pauvreté, dont une majorité de femmes et nombre de nouvelles arrivantes et de nouveaux arrivants. Dans ce



contexte, la pauvreté rend les personnes inégales relativement à l'école, à la santé, à la culture, à la démocratie, aux loisirs et même à la justice. Malheureusement, alors même qu'elles ont davantage besoin de ces leviers de solidarité, l'exclusion sociale devient le lot de nombreuses personnes et familles abandonnées à une situation de grande vulnérabilité.

Quant à elles, les inégalités de genre demeurent un défi global que notre société peine à relever, tandis que des biais systémiques continuent de défavoriser les femmes sur les plans économique, social et politique, au détriment de ces valeurs d'équité et d'égalité pourtant maintes fois réaffirmées par nos dirigeants.

Enfin, toutes ces inégalités, constantes et croissantes, ont un coût démocratique, politique, social et économique de plus en plus lourd à soutenir collectivement. De même qu'elles privent l'ensemble de la population d'un accès égalitaire à une meilleure qualité de vie. L'inaction et l'indifférence, ainsi que les demi-mesures, ne pourront encore longtemps masquer la fracture grandissante qui mine la mixité et la cohésion sociales voulues lors de la Révolution tranquille. Il est désormais urgent d'agir collectivement pour une plus grande justice sociale et une meilleure qualité de vie.

Comme membres de la FAE, nous nous opposons à l'affaiblissement systématique des conditions de travail, ainsi que de l'effritement des filets de solidarité et de justice sociales, qui minent l'équité et la qualité de vie au sein de notre société d'abondance.

D'abord, en tant qu'**enseignantes et enseignants**, nous dénonçons le fait que les inégalités sociales et la précarisation financière des familles augmentent les inégalités scolaires. Alors que celles-ci accroissent la précarité des plus vulnérables, nous veillons à ce que l'école puisse jouer un rôle important, notamment en participant aux mesures de soutien aux élèves en difficulté. Ensuite, comme **travailleuses et travailleurs syndiqués** de l'État, nous déplorons que nos conditions de travail se détériorent, que nos salaires reculent devant la hausse du coût de la vie et ne suffisent pas toujours à nous mettre à l'abri des pressions économiques et sociales qui s'exercent autrement sur nos conditions de vie. Enfin, en tant que **citoyennes et citoyens**, nous affirmons que la croissance des inégalités a un coût démocratique, politique, social et économique de plus en plus lourd à soutenir collectivement et qu'elle devient l'affaire de tous.

Or, pour lutter efficacement et durablement contre les inégalités sociales et économiques et briser le cercle de la pauvreté et de l'exclusion sociale, nous croyons que l'État doit intervenir en amont de celles-ci pour freiner l'appauvrissement croissant de la classe moyenne et des plus démunis et leur offrir les conditions d'une meilleure qualité de vie. En ce sens, il doit soutenir les individus et les familles, et particulièrement les femmes et les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants.

Au sujet d'un revenu minimum garanti...

SELON LA FAE, L'INSTAURATION D'UN REVENU MINIMUM GARANTI OU D'UN REVENU DE CITOYENNETÉ PEUT CONSTITUER UN MOYEN EFFICACE DE LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIOÉCONOMIQUES ET LA PAUVRETÉ. TOUTEFOIS, IL DOIT RÉPONDRE À L'ENSEMBLE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Être universel, inconditionnel, ne faire l'objet d'aucune contrepartie et respecter l'autonomie des individus;

- Permettre une augmentation réelle et significative du revenu disponible des personnes les plus démunies et de la classe moyenne;
- Être complémentaire à un salaire minimum viable, et égal ou supérieur au seuil de pauvreté;
- Être appliqué tout en maintenant l'accessibilité, la qualité et le soutien inconditionnel aux autres programmes sociaux et aux services publics.

C'est pourquoi, Nous, membres de la FAE, affirmons que :

L'ÉTAT DOIT ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ, LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POUR TOUTES ET TOUS.

- Il doit soutenir financièrement et alléger le fardeau financier de l'ensemble des personnes, des familles et des groupes fragilisés sur les plans social ou économique.
- Il doit garantir l'accessibilité au système judiciaire et soutenir particulièrement, à cette fin, les personnes en position de vulnérabilité sociale ou économique.
- Il doit effectuer une révision du système judiciaire actuel afin que le droit à la justice puisse s'exercer réellement (réduction des délais, contrôle des coûts, révision des pratiques, etc.).
- Il doit assurer un financement public suffisant et adéquat pour soutenir la qualité de vie, notamment par :
 - la mise en œuvre de mesures de conciliation famille-travail-études;
 - l'accessibilité et le développement d'un réseau complet de Centre de la petite enfance (CPE);
 - l'accès universel à une retraite décente;
 - la mise en œuvre de mesures d'aide et de soutien à domicile;
 - l'accessibilité et le développement d'un réseau adéquat d'établissements pour personnes âgées.

LES LOIS DU TRAVAIL DOIVENT ÊTRE RENFORCÉES AU BÉNÉFICE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS.

- Le gouvernement doit revoir les cadres et mécanismes qui régissent le marché du travail de manière à favoriser de meilleures conditions de travail, de syndicalisation et de négociation dans tous les milieux de travail ainsi qu'un accès à une assurance-chômage décente.
- L'État doit mettre en place des mesures afin de s'assurer que le salaire minimum soit supérieur au seuil de faible revenu et puisse permettre aux individus et aux familles de vivre décemment.

Au sujet d'une taxe sur les transactions financières...

La FAE est en faveur de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TTF) dans la perspective d'assurer une fiscalité plus juste et redistributive. La TTF consiste à prélever un montant très bas (allant de 0,005 % à 0,5 %) sur toute transaction financière qu'il s'agisse d'actions en Bourse, d'échange de devises, de produits dérivés ou d'obligations. **Les revenus générés par cette taxe devraient être utilisés dans des mesures visant à lutter contre les inégalités en renforçant le filet social, à financer les services publics et à lutter contre les changements climatiques.** Plus largement, la FAE affirme que le gouvernement du Québec doit travailler à la mise en œuvre des recommandations présentes dans le *Rapport sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux* de la Commission des finances publiques, telles que l'imposition des géants du numérique (taxe GAFAM) et la suspension des investissements par la Caisse de dépôt et placement du Québec dans les entreprises qui font de l'évitement fiscal abusif ou de l'évasion fiscale.

7. UN MEILLEUR PARTAGE DES RICHESSES POUR LE BIEN COMMUN



En permettant à notre collectivité un partage des risques et responsabilités sociales en fonction de la capacité financière de chacune de ses composantes, l'État et ses instruments constituent nos principaux leviers de justice distributive et de solidarité sociale. Les instruments fiscaux, les programmes sociaux et les services publics en sont la principale incarnation. C'est grâce à eux que notre société parvient à réduire et à compenser ses principales inégalités.

Or, l'augmentation des inégalités et écarts de richesse au sein de notre société nécessite plus d'intervention et de soutien de la part de l'État. En conséquence, ce dernier devrait pouvoir compter sur davantage de moyens et de ressources financières. Cependant, nos gouvernements, obsédés par le rendement des deniers publics et les investissements utiles et rentables, multiplient les initiatives qui privent l'État de la marge de manœuvre financière nécessaire pour répondre à ses diverses responsabilités sociales. Ainsi, voit-on nos dirigeants risquer l'argent public dans d'audacieux projets à vocation industrielle ou commerciale, concéder de symboliques baisses d'impôts à la classe moyenne ou de généreuses subventions à l'entreprise privée, détourner la mission des sociétés d'État vers une fonction financière, tout cela au détriment des services et de la capacité des appareils publics et parapublics à mener leurs activités.

Par ailleurs, prétextant la crise financière de 2008 et un endettement incontrôlable, nos gouvernements ont accéléré le mouvement des politiques d'austérité. Bon an, mal an, ce sont ainsi multipliées et accumulées les compressions budgétaires sévères, les réorganisations draconiennes des services publics et des programmes sociaux, les restructurations de leurs modèles internes de financement ou de gestion et les mesures régressives telles que des pratiques de taxation ciblée et modulée (taxe santé, contribution parentale additionnelle aux services de garde) ou l'augmentation des tarifs des services (électricité, services éducatifs à la petite enfance, droits de scolarité, etc.). En somme, à tous les échelons, s'est mis en place un système de délégation de la gestion de l'austérité aux paliers inférieurs, dont celles et ceux qui donnent ou reçoivent les services font finalement les frais.

Au demeurant, ces remèdes radicaux aux prétendus problèmes financiers de l'État, loin d'avoir fait leurs preuves, ont laissé des traces douloureuses, qui ont plutôt alimenté la spirale des problèmes sociaux qu'il faut désormais régler avec moins de moyens. Pendant que le soutien financier et administratif de l'État s'est déplacé massivement vers les grandes industries, nous avons vu s'alourdir les responsabilités, le fardeau financier et l'endettement des familles et des individus les plus démunis et de la classe moyenne.

Il nous apparaît donc évident que le développement économique a pris le pas sur le développement humain et social. Au final, c'est tout le rôle de l'État au regard du bien commun qui est dès lors remis en question.

Comme membres de la FAE, nous nous opposons au détournement des leviers fiscaux et budgétaires de l'État qui dépossède notre collectivité de ses outils de solidarité sociale au profit des intérêts d'une minorité privilégiée et possédante.

D'abord, en tant qu'**enseignantes et enseignants**, nous exigeons que le financement des écoles publiques soit une priorité fondamentale pour continuer d'assurer la mixité sociale et l'égalité des chances, en réponse à un modèle d'éducation à deux vitesses qui contribue à accroître les inégalités. Ensuite, comme **travailleuses et travailleurs syndiqués** de l'État, nous subissons également ces hausses de taxes et de tarifs qui, souvent plus élevées que nos augmentations salariales, diminuent notre pouvoir d'achat sans nous garantir de meilleurs services. Enfin, en tant que

citoyennes et citoyens, nous déplorons que les choix fiscaux et budgétaires des gouvernements ne reflètent pas toujours les intérêts et les aspirations de la classe moyenne et des moins nantis, ni ne fassent l'objet de vastes débats sociaux.

Or, une plus grande justice sociale exige notamment de lutter efficacement et durablement contre les inégalités sociales et économiques, de maintenir des services publics et programmes sociaux de qualité, d'alléger le fardeau financier des individus et familles les plus démunis et de la classe moyenne afin de les préserver de l'appauvrissement et de l'endettement. Pour ce faire, il importe que l'État dispose des moyens adéquats, justes et équitables pour mener à bien ses missions et responsabilités envers le bien commun. Ainsi, nous croyons nécessaire que le financement de ses activités, services et structures repose sur un régime fiscal progressif, afin d'assurer une plus grande équité fiscale entre les contribuables et de contrer la concentration de la richesse entre les mains de quelques individus.

C'est pourquoi, Nous, membres de la FAE, affirmons que :

LE RÉGIME FISCAL DOIT ÊTRE PLUS PROGRESSISTE ET ÉQUITABLE.

- Le financement des activités, services et structures de l'État doit reposer sur un régime fiscal plus progressif et progressiste.
- L'État doit miser davantage sur les produits de l'imposition sur le revenu des entreprises et des particuliers, plutôt que sur ceux de la taxation ou de la tarification.
- L'État doit assurer une répartition plus équitable de l'impôt sur le revenu entre les particuliers, en révisant les privilèges fiscaux et la contribution des individus les plus riches, de manière à ce qu'ils contribuent davantage à l'effort fiscal.
- L'État doit revoir le mode d'imposition, de financement et de subvention des grandes entreprises et des institutions financières, accentuer la lutte contre les paradis et abris fiscaux, et réduire ses dépenses fiscales en ciblant particulièrement les entreprises financières et multinationales.

L'ARGENT PUBLIC DOIT PRIORITAIREMENT SERVIR LA MISSION ET LES OBLIGATIONS SOCIALES DE L'ÉTAT.

- La recherche de l'équilibre budgétaire et du remboursement de la dette ne doit pas se réaliser au détriment des missions et des obligations sociales de l'État.
- Le Fonds des générations doit être aboli et les sommes présentes réinvesties en éducation et dans les services publics.
- L'État doit cesser toute forme de financement accordé aux écoles privées, de même qu'il doit mettre fin à la privatisation des soins en santé et réinvestir les sommes ainsi économisées dans les réseaux publics de l'éducation et de la santé.
- L'État doit conserver la propriété et assurer une gestion responsable et transparente de ses sociétés, particulièrement d'Hydro-Québec, dans le but que leur fonction sociale prime sur leur fonction financière.

8. SOLIDARITÉ AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LEUR DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Le terme « Autochtone » désigne une diversité de nations et de peuples enracinés dans les territoires aujourd'hui appelé Québec et Canada qu'ils occupent depuis des millénaires. Au Canada, l'article 35 de la Constitution reconnaît comme Autochtones, les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Les 11 nations du Québec sont : Abenaki, Anishinabeg, Atikamekw, Eeyou (Cri), Huron-Wendat, Innu (Innu), Wolastoqiyik Wampanoag (Malécites), Mi'kmaq, Mohawk-Kanien'kehà : ka, Naskapi et les Inuits. On retrouve 52 nations autochtones sur l'ensemble du territoire canadien.

La société et l'économie québécoise et canadienne se sont développées dans un contexte de colonisation des peuples autochtones qui habitaient déjà, depuis des millénaires, les territoires aujourd'hui nommés Québec et Canada. Pour défendre une vision de société plus juste, égalitaire, respectueuse des droits humains et de l'environnement, il est essentiel de tenir compte de ce passé colonial et de ses impacts pour les peuples autochtones, encore aujourd'hui.

Comme présentée par la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), la « réconciliation » consiste à établir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones. Pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés et agir pour les réparer et pour changer les comportements.

Entre 1880 et 1996, le régime des pensionnats autochtones (aussi appelés « écoles résidentielles ») occupe une place centrale dans un vaste projet d'assimilation visant explicitement à « l'extinction progressive de la population indienne au Canada² ». Environ 150 000 enfants autochtones ont été arrachés à leurs familles et communautés et placés

de force dans ces écoles où on leur interdisait de parler leur langue et de pratiquer leur culture. Au Québec, ce sont environ 13 000 enfants dont plusieurs ont subi des sévices physiques et sexuels.

Après avoir recueilli plus de 6 750 témoignages, les conclusions de la Commission sont sans équivoque : il est possible d'établir des liens explicites entre de nombreux indicateurs sociaux désastreux actuels – bas niveaux de revenu, faible scolarisation, conditions de vie difficiles, difficultés d'adaptation et de développement – et le régime des pensionnats. Bien qu'ils n'aient pas vécu dans les pensionnats, les enfants et petits-enfants des personnes survivantes vivent aussi les contrecoups de ces écoles : détresse, suicide, intoxications, disparition de l'identité culturelle, perte de la langue³.

Comme organisation syndicale de l'enseignement, prendre position pour la reconnaissance de la vérité et pour sa diffusion, notamment par la transmission de l'histoire, est significatif. Plus précisément, il incombe de reconnaître que le régime des écoles résidentielles constituait une institution d'assimilation et non d'éducation.

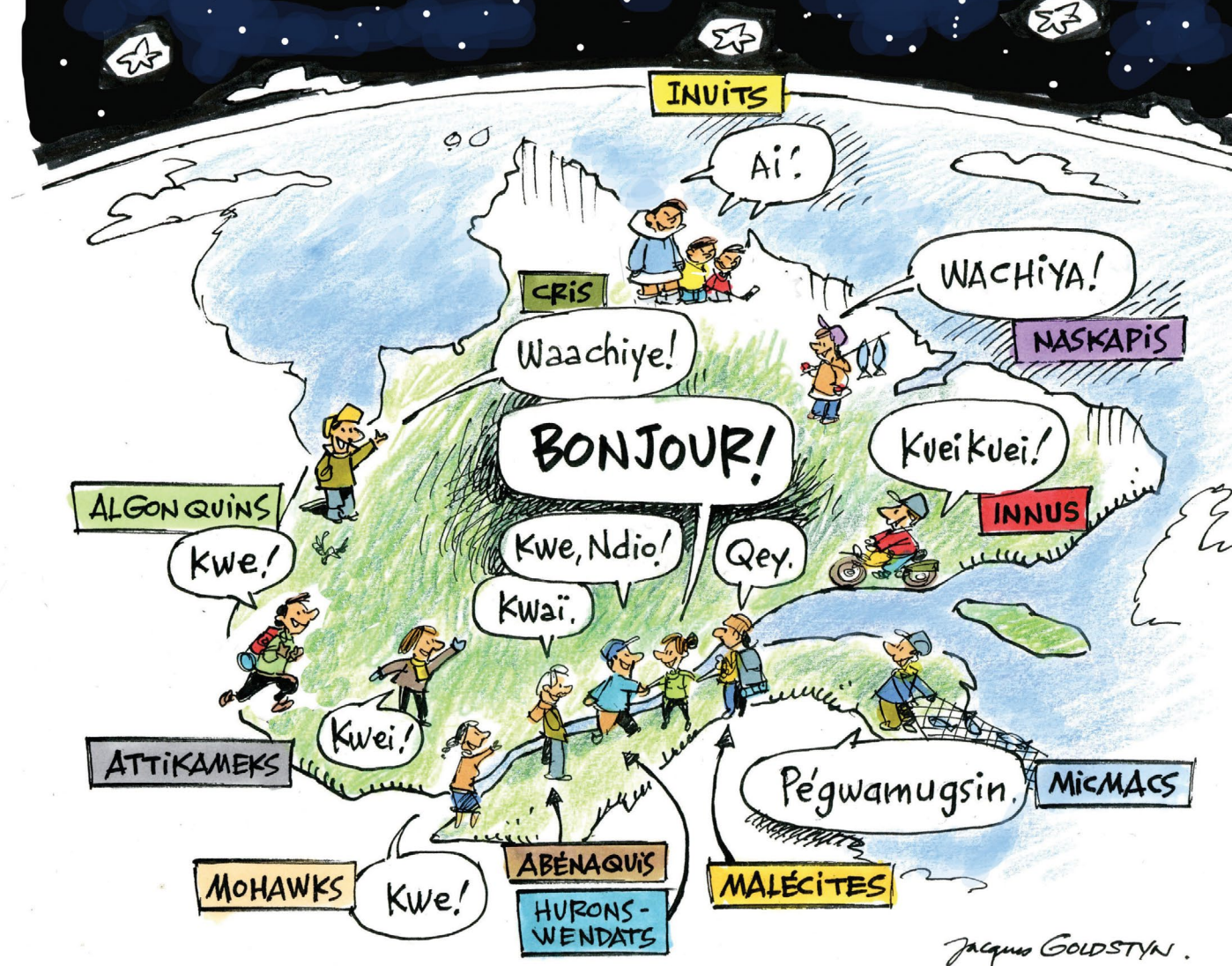
À présent, un travail important est à faire afin d'assurer une collaboration pérenne entre les peuples autochtones et le ministère de l'Éducation dans l'approbation du matériel didactique, l'élaboration des instruments d'évaluation et le soutien au personnel dans son appropriation des contenus de « savoirs difficiles⁴ » portant sur la colonisation et le génocide culturel.

Un dialogue, mettant sur un pied d'égalité les communautés autochtones et non autochtones, doit s'inscrire dans un rapport dit de Nation à Nation.

2. Pierre LEPAGE, *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, 2009, p. 30.

3. « Tu n'as pas l'air autochtone ! » et autres préjugés, brochure produite par Mikana et Amnesty Internationale, mars 2018.

4. Selon BRITZMAN dans *Lost subjects, contested objects: toward a psychoanalytic inquiry of learning* (1998), « savoirs difficiles » fait référence aux représentations des traumatismes sociaux et historiques intégrés au sein des programmes d'enseignement et à la manière dont ils sont transmis par les pédagogues et reçus par les individus.



La **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)**, adoptée en 2007 par 143 pays signataires⁵, comprend 46 articles et couvre plusieurs enjeux importants pour assurer la reconnaissance des droits des peuples autochtones : gouvernance, territoire, éducation, santé, culture, langue, etc. Bien qu'elle soit finalement ratifiée par le gouvernement canadien en 2016, elle n'est pas inscrite dans la loi, c'est-à-dire qu'elle n'est pas pour l'instant intégrée dans le cadre législatif canadien ou québécois. L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) revendique que l'Assemblée nationale adopte un projet de loi qui inscrira la Déclaration en tant que guide de toutes les mesures gouvernementales provinciales touchant les Autochtones.

La construction de relations égalitaires passe notamment par le respect du droit à l'autodétermination des peuples autochtones que la DNUDPA définit ainsi : « les peuples autochtones ont le droit [...] d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes ».

Les conclusions de la Commission ont également rappelé l'importance de remédier au sous-financement historique des services destinés aux communautés autochtones. Il faut permettre la prise en charge, par les communautés elles-mêmes, de certains services, notamment en matière d'éducation et de protection de l'enfance.

5. On compte quatre pays contre, lors du vote initial : Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande, qui ont tous révisé leur position depuis.

Comme membres de la FAE, nous rejetons l'ensemble des politiques coloniales qui ont mené au génocide culturel des populations autochtones du Québec et du Canada et dénonçons les effets dévastateurs de ces politiques sur les communautés.

D'abord, en tant qu'**enseignantes et enseignants**, nous reconnaissons le rôle central de l'éducation pour déconstruire les préjugés et lutter contre les discriminations, transmettre l'histoire des peuples autochtones, l'histoire coloniale, les politiques assimilatrices et leurs impacts sur les réalités contemporaines. Nous sommes également solidaires des enseignantes et enseignants autochtones qui se battent dans leur pratique quotidienne pour transmettre cette histoire et ses impacts. Ensuite comme **travailleuses et travailleurs**, nous dénonçons la surreprésentation des personnes autochtones parmi les personnes au chômage ou en situation d'emploi précaire et défendons pour toutes et tous, le droit à un travail décent, qui permet de faire vivre sa famille, de s'épanouir et de s'impliquer dans sa communauté. Enfin, en tant que **citoyennes et citoyens**, nous voulons construire une société dans laquelle chacun participe à l'établissement de relations saines et égalitaires entre les peuples autochtones et allochtones.

Or, pour lutter contre les effets du colonialisme, nous affirmons que l'État doit véritablement mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. De plus, nous sommes convaincus que l'État doit prioritairement prendre des mesures efficaces, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, pour éduquer en vue de combattre les préjugés, d'éliminer la discrimination et promouvoir de bonnes relations. C'est en ce sens que nous appuyons les luttes autochtones.

Le **principe de Jordan**, adopté en 2007, vise à limiter les impacts des litiges entre les paliers provinciaux et fédéraux en invoquant l'urgence d'agir. Ce principe exige notamment du premier palier concerné qu'il agisse pour ensuite réclamer le financement auprès de l'autre gouvernement. Il fait suite au décès de Jordan River Anderson, un enfant d'origine crie au Manitoba, qui a passé plus de deux ans à l'hôpital tandis que la province et le gouvernement fédéral argumentaient sur la question de savoir qui devait payer pour ses soins à domicile. L'enfant est finalement décédé sans avoir pu retourner un seul jour à la maison.

C'est pourquoi, Nous, membres de la FAE, affirmons que :

L'ÉDUCATION DOIT SERVIR LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION.

- L'État doit mettre en place, en collaboration avec les peuples autochtones du Québec, un partenariat pérenne dans le cadre de l'élaboration des contenus d'enseignement et du processus d'approbation du matériel didactique concernant l'histoire des peuples autochtones et leurs réalités contemporaines.
- L'État doit mettre en place les ressources nécessaires au soutien du personnel dans son appropriation des contenus portant sur l'histoire des peuples autochtones et leurs réalités contemporaines, l'histoire coloniale, les politiques assimilatrices et leurs impacts.
- L'État doit reconnaître, soutenir et promouvoir les langues et cultures autochtones du Québec et du Canada comme partie intégrante du patrimoine mondial.

LES OBSTACLES D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS QUE RENCONTRENT LES AUTOCHTONES DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉS

- L'État doit assurer un accès aux services publics, sans discrimination et sans profilage quelconque, et un financement équitable de ces services, dans le respect du principe de Jordan. Il doit également garantir que ces services soient offerts dans le respect et la préservation des traditions et des institutions des différentes nations autochtones.

9. AGIR POUR UN MONDE MEILLEUR

Au tournant des années 1980, les modèles économiques alors prônés par les institutions internationales telles que la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) et appuyés par les puissances américaines et britanniques, avec à leur tête Ronald Reagan et Margaret Thatcher, insufflent ce qui est maintenant convenu d'appeler la mondialisation néolibérale. Celle-ci se caractérise par une libéralisation accrue des échanges, la création de marchés financiers de niveau mondial, l'interdépendance croissante, voire l'intégration des marchés nationaux et continentaux.

Depuis la chute du bloc soviétique, au tournant des années 1990, la mondialisation impulse une nouvelle géopolitique internationale en accélérant l'ouverture économique des frontières et le développement du capitalisme dans toutes les régions de la planète. Sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de nombreux pays riches et en développement se soumettent au jeu inégal de la négociation d'accords commerciaux multilatéraux (ex. : Accord de libre-échange nord-américain, Accord transpacifique, Accord économique et commercial global). Conclues de manière opaque et à l'abri des processus démocratiques, ces traités mettent en péril les particularismes culturels et sociaux des nations, fragilisent leurs instruments collectifs et leurs services publics, déséquilibrent leur marché du travail et menacent souvent les droits de la personne.

Sous l'impulsion de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), les pays riches en viennent à uniformiser leurs politiques publiques, leurs orientations budgétaires, leurs modes de gouvernance, leurs programmes sociaux, leurs services publics et même leur vie culturelle en les alignant sur des régimes néolibéraux édifiés en modèles de référence. Ces politiques qui s'imposent à l'échelle de la planète sont à géométrie variable et ont pour effet de transformer en profondeur le rôle de l'État. Celui-ci est de plus en plus subordonné à des impératifs économiques mondiaux et voit ainsi sa souveraineté être réduite (abaissement ou abolition des barrières tarifaires, déréglementation et harmonisation des réglementations, ouverture aux investissements étrangers, protection accrue des investisseurs, privatisation des appareils publics ou des sociétés d'État, décentralisation des services, etc.).

Cette compétition économique internationale stimule des appétits commerciaux et incite à l'optimisation des avantages comparatifs par l'accès incessant à de nouvelles ressources et la conquête constante de nouveaux marchés, au prix de la dépossession et de la destruction des écosystèmes, de la mise en péril des milieux de vie des communautés et de l'exacerbation des tensions ou conflits régionaux ou internationaux. Favorisant de nouveaux rapports de domination entre les nations, cette mondialisation contribue ainsi à la mise en place de dynamiques géopolitiques et guerrières d'un nouveau genre, pour lesquelles les instruments internationaux conventionnels se révèlent de plus en plus impuissants.

Cependant, à la mondialisation des intérêts marchands et des politiques néolibérales, s'oppose une mondialisation des luttes sociales. Celles-ci émergent, notamment, de la construction de forums et d'espaces internationaux dédiés à la convergence et à la mise en cohérence des luttes menées par les forces vives de la société civile des diverses nations contre l'oppression néolibérale et la destruction de leur bien commun. Désormais, les mouvements sociaux et les collectivités sont appelés à unir leurs destins et à porter leurs voix et luttes au-delà de leurs frontières traditionnelles.

Comme membres de la FAE, nous rejetons les fondements d'une mondialisation néolibérale qui oppose les peuples, les soumet aux diktats du marché et les dépouille de leurs leviers de développement, de leur souveraineté et du contrôle de leur propre destinée.

D'abord, en tant qu'**enseignantes et enseignants**, nous subissons les contrecoups et pressions d'une mondialisation marchande de l'éducation, qui transforme l'école et sa mission en fonction d'impératifs économiques de productivité. Ensuite, comme **travailleuses et travailleurs syndiqués** de l'État, nous déplorons la mise en péril de nos conditions de travail et de notre autonomie professionnelle causée par la réorganisation radicale de l'État répondant aux injonctions néolibérales des institutions internationales et de la compétition économique. Enfin, en tant que **citoyennes et citoyens**, nous dénonçons la privatisation,

la décentralisation et la marchandisation de l'État et de nos institutions. De même, nous refusons que les jalons et destinées de cette mondialisation soient posés sans consultation ni débat public, au détriment de nos intérêts et de nos droits, alors que nous voudrions faire valoir un autre projet de société.

Or, **Nous, membres de la FAE**, pour faire face à la mondialisation néolibérale, sommes résolus

à réunir les conditions qui permettront à notre Fédération de promouvoir ses revendications et sa conception de la société, de faire connaître et progresser sa conception du bien commun au Québec et au-delà et, enfin, de construire un rapport de force social favorable à l'émergence d'une société plus fidèle à ses valeurs et revendications.



C'est pourquoi, Nous, membres de la FAE, affirmons que :

LA FAE DOIT AGIR EN FAVEUR D'UN MONDE PACIFIQUE ET SOLIDAIRE.

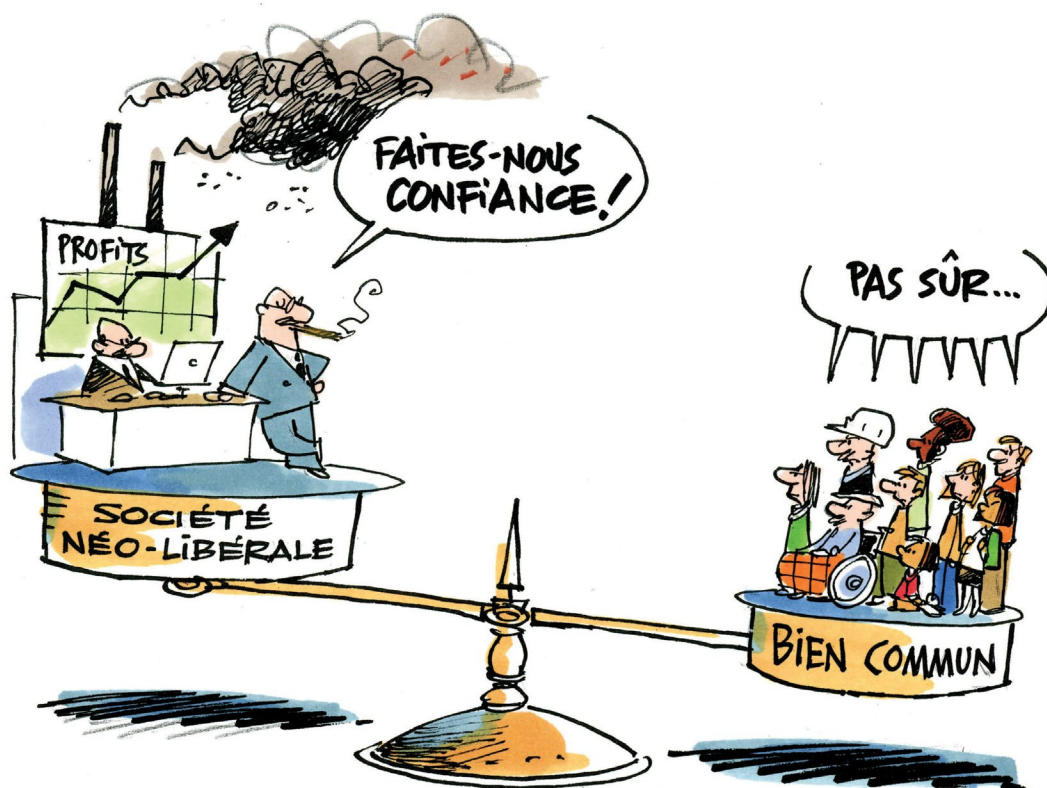
- Dans le respect des valeurs défendues dans sa Déclaration de principes, la FAE s'oppose à toute guerre d'agression et préconise plutôt un monde de paix, reposant sur des rapports internationaux fondés sur la démocratie, la justice, l'équité, la solidarité, la diplomatie et la résolution pacifique des conflits.
- Dans le respect de ses processus démocratiques, il est dans l'intérêt de la FAE, de ses membres et dans celui de l'ensemble des organisations qui luttent pour la mise en place de mesures plus progressistes, de créer des liens de solidarité entre les différentes organisations, tant nationales qu'internationales.

CONCLUSION

Au terme de plusieurs années de réflexion et de débats collectifs dans nos milieux, **Nous, membres de la FAE**, avons élaboré une plateforme sociopolitique pour identifier les enjeux et défis auxquels notre société est confrontée. L'ensemble de ces enjeux et défis concernent notre démocratie, nos institutions, notre environnement, nos services publics et programmes sociaux, nos leviers de lutte contre les inégalités, les discriminations et la pauvreté, nos finances et ressources publiques et interpellent nos solidarités tant nationales qu'internationales.

À plus d'un titre, ces enjeux nous touchent comme enseignantes et enseignants, comme travailleuses et travailleurs syndiqués de l'État, et comme citoyennes et citoyens et nous incitent à nous y attaquer de manière urgente, par la voie de la revendication, de l'action et de la solidarité syndicales et sociales.

Nous, membres de la FAE, avons adopté une plateforme sociopolitique pour affirmer notre vision du monde et invitons toutes celles et tous ceux qui y adhèrent à la partager et à se joindre à nos efforts pour la réaliser. Plutôt qu'une finalité, elle se veut le fondement d'un dialogue social et syndical que nous souhaitons approfondir entre nous, et entamer avec la société civile, dans une perspective de lutte commune et continue pour l'édification d'une société plus juste, plus égalitaire et plus démocratique.



DÉCLARATION DE PRINCIPES DE LA FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT

adoptée au II^e Congrès de la FAE, juin 2008

Nous, membres de la FAE,

- avons fondé en juin 2006 une organisation syndicale québécoise pour défendre et promouvoir les intérêts des travailleuses et travailleurs de commissions scolaires et d'autres établissements d'enseignement;
- adhérons et défendons les valeurs d'égalité, de solidarité, de justice sociale, de liberté citoyenne, de démocratie et de coopération;
- résolument progressistes dans notre engagement, portons aussi les valeurs d'équité, d'égalité entre les hommes et les femmes, de pluralisme, de pacifisme et d'écologisme;
- inscrivons notre action au cœur des fondements sociétaux que sont les libertés civiles, démocratiques et syndicales. Nous travaillons à leur préservation et à leur progression, convaincus qu'elles constituent la meilleure garantie à la défense et à la recherche de la dignité humaine.

Nous croyons fondamentalement à l'éducation

Nous, membres de la FAE, travailleuses et travailleurs de l'éducation,

- affirmons que l'éducation est un puissant levier démocratique qui assure la réduction des inégalités sociales, la transmission du patrimoine culturel, le développement de la pensée critique et la formation de citoyennes et citoyens libres et égaux;
- affirmons que la maîtrise de la langue française est indispensable et permet à toutes et tous d'accéder au patrimoine culturel du Québec et ainsi, exercer pleinement leur citoyenneté;
- affirmons qu'une société qui se veut démocratique et développée ne saurait faire l'économie d'un système d'éducation qui a les moyens de ses ambitions et est pleinement accessible à toutes et tous;
- affirmons qu'une société scolarisée et instruite est un gage de liberté, d'équité, de justice, de progrès social, d'harmonie et de santé;
- affirmons qu'une véritable société démocratique doit permettre à chaque citoyenne et citoyen de vivre et de s'épanouir en collectivité;
- affirmons donc que notre travail est investi d'une responsabilité sociale fondamentale qui mérite d'être valorisée et reconnue en conséquence;
- affirmons que nous pourrions relever pleinement ces défis si l'on nous donne les conditions de travail, la reconnaissance et les moyens essentiels pour le faire;
- affirmons que le succès de l'éducation repose aussi sur la réunion de conditions sociales idéales au-delà de l'école.

C'EST POURQUOI,

Nous agissons pour une société meilleure

Nous, membres de la FAE et de la société québécoise,

- affirmons que l'égalité en droit de tous les êtres humains ne saurait souffrir d'aucune entorse de quelque nature que ce soit;
- affirmons que seule une culture de paix et de démocratie peut assurer à tous les êtres humains les conditions minimales pour s'épanouir pleinement et atteindre la dignité;
- affirmons que la concentration grandissante du pouvoir et de la richesse est contraire à la démocratie puisqu'elle accroît les inégalités sociales;
- affirmons que les problèmes financiers de l'État résultent de choix politiques et fiscaux qui profitent aux mieux nantis et aux intérêts du marché;
- affirmons donc qu'il revient à l'État d'assurer les mécanismes justes et équitables de répartition de la richesse pour réduire les inégalités socioéconomiques qui privent une part croissante de la population du droit à la dignité et à des conditions de vie respectables;
- affirmons qu'il revient à l'État de garantir le maintien, l'accessibilité, l'universalité et la gratuité des services publics sans aucune concession aux intérêts privés et à la logique marchande;
- affirmons que la langue française est au cœur de la culture commune au Québec et que nous continuerons à œuvrer à son apprentissage et à son rayonnement dans nos écoles, dans nos centres et dans toutes nos actions;
- affirmons qu'une société plurielle ouverte, accueillante et respectueuse de la différence est une source d'enrichissement culturel, social et politique pour l'ensemble de ses citoyennes et citoyens;
- affirmons que l'amélioration des conditions socioéconomiques au Québec et dans le monde dépend de la solidarité et de la mondialisation des luttes citoyennes;

- affirmons enfin que les générations futures méritent que le patrimoine social et environnemental que nous leur léguons soit en tous points meilleur que celui qui nous est confié.

C'EST POURQUOI,

Nous luttons pour bâtir ensemble

Nous, membres de la FAE,

- bâtissons un syndicalisme pluriel et démocratique où les membres prennent une part active aux débats, aux décisions et aux actions;
- bâtissons un syndicalisme de luttes et de combats collectifs en réponse à toutes celles et tous ceux pour qui seul le marché importe;
- bâtissons un syndicalisme critique de l'État et indépendant des partis politiques;
- bâtissons un syndicalisme solidaire des organisations qui partagent nos préoccupations, nos objectifs et nos idéaux;
- luttons pour que nos aspirations et nos revendications fassent triompher nos valeurs sur celles de la logique marchande;
- luttons pour que nos principes pavent la voie à une société meilleure et durable.

Nous, membres de la FAE, avons la force d'avancer ensemble!

NOTES :

[illegible]



Fédération autonome
de l'enseignement